

Saint-Genis-Laval, le 17 mai 2023

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous compter en tant qu'entreprise partenaire et fidèle.

Comme vous le savez, la taxe d'apprentissage représente un enjeu majeur pour notre établissement. Due par les entreprises, cette taxe permettra à notre lycée de d'acquérir de nouveaux outils pédagogiques adaptés et d'améliorer le cadre de vie au lycée.

Grâce aux recettes de la taxe d'apprentissage 2022, nous avons pu financer la rénovation de bâtiments et l'achat de matériel inhérent à nos formations.

Nous nous permettons de vous solliciter pour vous associer à notre campagne de prospection et serions heureux que vous souteniez les apprenants de notre établissement.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle procédure de versement de la taxe :

1. **Saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez** votre solde de la Taxe d'Apprentissage, au titre de la Masse Salariale 2022, début mai 2023.
2. **Connectez-vous à la plateforme SOLTÉA** : www.soltea.gouv.fr/espace-public et désignez le Lycée LHP LYON PRESSIN DE SAINT-GENIS-LAVAL Affectez votre Taxe d'Apprentissage avec le code UAI : **0692681P**
3. **Indiquez-nous par mail que vous nous soutenez** : st-genis-laval@cneap.fr

Nous vous remercions vivement pour l'attention que vous porterez à notre demande et pour votre contribution au développement du lycée dans l'intérêt de nos apprenants. Notre service financier est à votre disposition pour tout renseignement :

Madame Stéphanie DE ALMEIDA, Référente Taxe d'apprentissage

Mail : stephanie.dealmeida@cneap.fr Tel : 04-78-56-73-83

Nous vous prions de bien vouloir, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

David MESSA
Directeur

